



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Octobre 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
24/09/2012

Date d'affichage
05/10/2012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 12
Votants 14

L'an deux mille douze

Le lundi premier octobre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Georges RAISON, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents :

Georges RAISON - François CLECH - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - François LE BESCOND - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Isabelle DAUPHIN EVENNOU - Catherine LE MEUR FONTON - Christelle TREUPEL.

Étaient absents et excusés : Yvon LE PUT (donne procuration à Georges RAISON) - Anne DELTHEIL (donne procuration à Catherine LE MEUR FONTON).

Secrétaire de Séance : Isabelle DAUPHIN EVENNOU.

Délibération n° 2012-7-61

Objet :

**Schéma Départemental de
Coopération
Intercommunale**

**SCHEMA DEPARTEMENTAL
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Par courrier en date du 13 Septembre 2012 concernant la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, Monsieur Le Préfet rappelle qu'un volet prospectif a été approuvé par la Commission Départementale. Il est envisagé la fusion de la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo et de la Communauté de la Presqu'île de Lézardrieux.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur le projet de périmètre relatif à ce rapprochement avant le 1^{er} décembre 2012.

Le Conseil Municipal souhaite surseoir à cette décision pour le moment.

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,
Georges RAISON :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Octobre 2012

Commune de PLÉHÉDEL

Date de convocation

24/09/2012

Date d'affichage

05/10/2012

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	12
Votants	14

L'an deux mille douze

Le lundi premier octobre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Georges RAISON, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents :

Georges RAISON - François CLECH - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - François LE BESCOND - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Isabelle DAUPHIN EVENNOU - Catherine LE MEUR FONTON - Christelle TREUPEL.

Étaient absents et excusés : Yvon LE PUT (donne procuration à Georges RAISON) – Anne DELTHEIL (donne procuration à Catherine LE MEUR FONTON).

Secrétaire de Séance : Isabelle DAUPHIN EVENNOU.

Délibération n° 2012-7-62

Objet :

**Participation des communes
aux frais de fonctionnement
de l'école Albert Camus
pour 2012/2013**

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ALBERT CAMUS POUR 2012/2013

Le 1^{er} Adjoint rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2003, concernant la participation des communes dont les enfants fréquentent l'école publique de Pléhédel. Une participation est demandée aux communes ne possédant pas d'école publique.

Pour l'année 2011, cette participation a été fixée par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2011, à 450 €

Le 1^{er} Adjoint demande à l'assemblée de délibérer pour l'année 2012/2013 et propose la somme de 460 € (quatre cent soixante €uros) par enfant.

Après vote, la proposition du premier magistrat est adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,
Georges RAISON :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Octobre 2012

Commune de PLÉHÉDEL

Date de convocation
24/09/2012

Date d'affichage
05/10/2012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 12
Votants 14

L'an deux mille douze

Le lundi premier octobre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Georges RAISON, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents :

Georges RAISON - François CLECH - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - François LE BESCOND - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Isabelle DAUPHIN EVENNOU - Catherine LE MEUR FONTON - Christelle TREUPEL.

Étaient absents et excusés : Yvon LE PUT (donne procuration à Georges RAISON) – Anne DELTHEIL (donne procuration à Catherine LE MEUR FONTON).

Secrétaire de Séance : Isabelle DAUPHIN EVENNOU.

Délibération n° 2012-7-63

Objet :
Demande d'acquisition de terrain

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN

Par courrier en date du 16 Août 2012, Mr Dominique NORMANT, propriétaire à Kermarquer, a fait savoir qu'il est intéressé par la parcelle située à l'emplacement d'un lavoir comblé récemment par la commune et qui est enclavée dans la parcelle dont il est propriétaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur cette demande.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lui proposer le tarif de 15 €uros le m², ce montant ayant été appliqué récemment pour une demande similaire. Les frais notariaux seraient à la charge du demandeur, et une clause serait mentionnée dans l'acte de vente concernant le droit de puisage de la commune. Il s'agit d'une parcelle de 223 m².

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,
Georges RAISON :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Séance du 1^{er} Octobre 2012

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
24/09/2012

Date d'affichage
05/10/2012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 12
Votants 14

Délibération n° 2012-7-64

Objet :
Formations contrats CAE

L'an deux mille douze
Le lundi premier octobre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Georges RAISON, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents :

Georges RAISON - François CLECH - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - François LE BESCOND - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Isabelle DAUPHIN EVENNOU - Catherine LE MEUR FONTON - Christelle TREUPEL.

Étaient absents et excusés : Yvon LE PUT (donne procuration à Georges RAISON) – Anne DELTHEIL (donne procuration à Catherine LE MEUR FONTON).

Secrétaire de Séance : Isabelle DAUPHIN EVENNOU.

FORMATIONS CONTRATS CAE

Une nouvelle réglementation est parue en juillet 2012 concernant les contrats CAE. Une obligation de formation existe pour les personnes employées dans le cadre de ces contrats. Les employeurs sont tenus de mettre en place un plan de formation et les financements y affèrent.

Le contrat de Mme Brigitte JEGOU a été renouvelé le 18 septembre 2012 et une formation professionnelle de 3 jours en lien avec la petite enfance est organisée au mois d'octobre 2012 par la Société Benebou Formation pour un montant de 600 €uros. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** que cette formation sera réglée par Mme JEGOU et la Commune lui versera la somme de 600 €uros qui sera prélevée à l'article 6535 – Formation du personnel.

Mme Jocelyne FOUASSIER a commencé son contrat le 17 septembre 2012 et une formation dans le même domaine est prévue en novembre / décembre 2012 pour un montant de 600 €uros. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** que la somme de 600 €uros sera versée par la commune au CNFPT et sera prélevée à l'article 6535 – Formation du personnel.

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,
Georges RAISON :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Octobre 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
24/09/2012

Date d'affichage
05/10/2012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 12
Votants 14

L'an deux mille douze
Le lundi premier octobre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Georges RAISON, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents :

Georges RAISON - François CLECH - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - François LE BESCOND - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Isabelle DAUPHIN EVENNOU - Catherine LE MEUR FONTON - Christelle TREUPEL.

Étaient absents et excusés : Yvon LE PUT (donne procuration à Georges RAISON) - Anne DELTHEIL (donne procuration à Catherine LE MEUR FONTON).

Secrétaire de Séance : Isabelle DAUPHIN EVENNOU.

Délibération n° 2012-7-65

Objet :

**Achat d'équipements
pour l'aire de jeux**

**ACHAT D'EQUIPEMENTS
POUR L'AIRES DE JEUX**

Une somme de 3 000 €uros a été votée au Budget Primitif 2012 pour l'acquisition de modules complémentaires pour l'aire de jeux. La commission Sports-Loisirs-Jeunesse, réunie le jeudi 27 septembre dernier, a émis le souhait de compléter l'aire de jeux par :

- **2 paniers de basket** auprès de Décapro pour un montant de 1 024 €uros TTC ;
- **1 portique** 4 agrès (dont 2 balançoires) auprès de Comat & Valco pour un montant de 1493.80 €uros TTC
- **1 pont Tarzan** auprès de Leader Collectivité pour un montant de 382.40 €uros TTC ;

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'acquisition de ces équipements pour un montant total de **2 900.20 €uros** TTC. Cette somme sera prélevée à l'article 2128 opération 21.

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,
Georges RAISON :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Octobre 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

24/09/2012

Date d'affichage

05/10/2012

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	12
Votants	14

L'an deux mille douze

Le lundi premier octobre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Georges RAISON, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents :

Georges RAISON - François CLECH - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - François LE BESCOND - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Isabelle DAUPHIN EVENNOU - Catherine LE MEUR FONTON - Christelle TREUPEL.

Étaient absents et excusés : Yvon LE PUT (donne procuration à Georges RAISON) - Anne DELTHEIL (donne procuration à Catherine LE MEUR FONTON).

Secrétaire de Séance : Isabelle DAUPHIN EVENNOU.

DIA (Régularisations)

Par délibération en date du 7 décembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour exercer le droit de préemption.

Le 1^{er} Adjoint doit rendre compte des actes accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Monsieur Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont bénéficie la commune pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

DIA 2012 N° 5 – Saint Michel (parcelles B1156 et B 1157)

DIA 2012 N° 6 – 1, Rue du Méné Bré (parcelle C1)

DIA 2012 N° 7 – 45, Kermarquer (parcelle ZC 127)

DIA 2012 N° 8 – Fine ar Forest (parcelle D 1065)

DIA 2012 N° 9 – 1B, Kermarquer (parcelle ZC 122)

DIA 2012 N° 10 – 45, Kermarquer (parcelle ZC 127)

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,
Georges RAISON :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Octobre 2012

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
24/09/2012

Date d'affichage
05/10/2012

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 12
Votants 14

L'an deux mille douze
Le lundi premier octobre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Georges RAISON, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents :

Georges RAISON - François CLECH - Daniel ROPERS - Arsène LE NORMAND - Yvon KERENEUR - Michel LE CALVEZ - François LE BESCOND - Didier DAVAINÉ - Sonia RIVOAL LOYARD - Isabelle DAUPHIN EVENNOU - Catherine LE MEUR FONTON - Christelle TREUPEL.

Étaient absents et excusés : Yvon LE PUT (donne procuration à Georges RAISON) - Anne DELTHEIL (donne procuration à Catherine LE MEUR FONTON).

Secrétaire de Séance : Isabelle DAUPHIN EVENNOU.

CONTRAT DE TRAVAIL

Pour remplacer Monsieur Romuald HAMON suite à sa demande de disponibilité d'un an pour convenances personnelles, Monsieur Laurent PENNORS intervient depuis le 1^{er} septembre 2012 par l'intermédiaire des missions temporaires du Centre de Gestion jusqu'au 31 octobre 2012.

Son travail apportant satisfaction, il est proposé de lui faire un contrat jusqu'au 31 août 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'établissement d'un contrat de travail à durée déterminée du 1^{er} Novembre 2012 au 31 Août 2013 pour accroissement temporaire d'activité. Monsieur PENNORS sera recruté au grade d'Adjoint technique de 1^{ère} classe et recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice Brut : 297, indice majoré 308, un supplément familial, et une Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures (IEMP) instituée par l'assemblée délibérante le 1^{er} décembre 2008 pour les agents employés par la commune.

Délibération n° 2012-7-67

Objet :
**Contrat de travail
du cuisinier**

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,
Georges RAISON :